



ANIMATEUR RADIO A POLYVALENT

MODULE 1

INTÉGRER UNE RADIO ASSOCIATIVE

POLYVALENCE
VALEURS

OBJECTIFS

Généraux : Permettre à des professionnels ou futurs professionnels, de comprendre et contextualiser leur environnement de travail. Leur permettre de situer les spécificités de la radio associative dans le monde des media, d'acquérir les principes de leur fonctionnement et d'intégrer les enjeux et contraintes qui sous-tendent leurs actions.

Pédagogiques : Acquérir des repères historiques, politiques et juridiques sur le media radio et sur les radios libres en particulier. Situer le media radio dans l'ensemble de la sphère media et qualifier les principes communs à l'ensemble des media et les spécificités de la radio associative. Connaître l'environnement institutionnel, réglementaire et fédératif des radios associatives. Comprendre et savoir s'inscrire dans un projet et un fonctionnement associatifs. Acquérir des repères sur le fonctionnement des radios associatives (modèle social, modèle économique, inscription territoriale...). Analyser son environnement de travail et ses pratiques, au prisme du fait associatif et des spécificités des radios associatives afin d'identifier des opportunités d'action

CONTENU

Jour 1/matin : Interconnaissance, cohésion de groupe et introduction à la formation

Accueil et visite de Radio Diois / RDWA ; Présentation (mini récit de vie) et motivations à s'engager dans la formation d'animateurs-trices polyvalents-es de radio associative ou au module « Intégrer une radio associative ». Partage de son rapport personnel à la radio comme auditeur, « producteur », animateur-riche (à partir d'un photo-langage). Construction collective d'une première définition des « radios associatives », à partir des éléments et vocabulaires évoqués par les stagiaires.

Jour 1/après-midi : Situer les radio associatives dans l'univers médiatique. L'histoire de la radio et des radios associatives (Extraits vidéos/audios). L'univers des médias : cartographie et principes de fonctionnement. La place de la radio dans l'univers médiatique. Les différentes catégories de radios. La place et de lien social des radios associatives de proximité dans l'univers médiatique : audience et spécificités.

Jour 2/matin : L'environnement réglementaire et institutionnel des radios associatives (échange, réaction et questions...). L'environnement législatif des medias (lois cadre), le CSA – les CTA, le Ministère de la Culture, le FSER (Fonds de soutien à l'expression radiophonique), les droits d'auteurs (Sacem et Spré), la convention collective

Jour 2/après-midi : Le secteur de l'économie sociale et solidaire, l'environnement associatif et l'inscription dans l'éducation populaire.

Le principe associatif (loi 1901). Le Secteur de l'économie

sociale et solidaire. La radio et le projet associatif, le rôle de l'éducation populaire. L'environnement partenarial. La gouvernance et les obligations associatives.

Les organisations fédératives et syndicales

Jour 3/ : Identifier et comprendre les modèles de fonctionnement des radios associatives

matin : les principaux types de mission portés par des radios associatives, les différentes fonctions, les différents rôles au sein des radios associatives, les principaux éléments du modèle économique des radios associatives (investissement et fonctionnement, FSER et diversification des financements), les principaux éléments du modèle social des radios associatives (types d'emploi, conditions de travail, convention collective, insertion...)

après-midi : Les différents modèles, fédérations associatifs (réseaux associatifs FFRC, Campus IASTAR, FERROCK...). Description du fonctionnement et de l'organisation des différentes radios dans lesquels les stagiaires sont impliqués. Identification de ce qui est commun et de ce qui est différent dans le fonctionnement, l'organisation.

Jour 4/ : Analyser en quoi l'objet social, l'histoire, le territoire, les partenariats locaux... de la radio influent sur son fonctionnement et son organisation. Les questions RH au sein des associations et plus particulièrement dans les radios associatives.

Reprise de la définition collective des « radios associatives » afin de la compléter et de l'affiner à partir des éléments acquis en cours de formation. Temps d'évaluation orale à chaud.

NATURE DE L'ACTION

Acquisition et perfectionnement des connaissances et des compétences professionnelles du secteur.

PRÉREQUIS

Avoir une expérience concrète de travail ou de bénévolat en radio associative. Ou avoir une expérience dans le domaine des medias ou de l'éducation populaire.

Avoir la volonté de s'orienter professionnellement dans l'animation radio en milieu associatif.

METHODES

La formation alternera des temps didactiques afin de transmettre les notions et concepts nécessaires à la réflexion et à la progression du groupe avec des espaces participatifs, notamment au travers le partage de connaissances et d'expériences, des ateliers collectifs et des mises en débats.

EQUIPEMENTS

tableau/paper-board, vidéo-projecteur, bibliothèque mobile, supports utiles à l'illustration des propos et aux exercices (audio, texte, video, photo...).

ÉVALUATION

Une attestation de fin de formation est délivrée pour chaque module. Une attestation pour l'ensemble de la formation au final. L'évaluation portera sur trois critères : Capacité à élaborer, formaliser et formuler, de manière collective et individuelle les matières acquises. Capacité à pratiquer et à transmettre les techniques apprises. Capacité à se positionner et à agir en cohérence avec le fonctionnement et le projet associatif.

HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap, prendre contact avec : François Poret

CONTACT

Céline Leonardi Tél. : 04 76 08 91 91
redaction@radio-gresivaudan.org

radio Gresivaudan
SIRET : 33052688000035 – APE 6010Z
numéro formation 82 38 05039 38
mis à jour :
20 juillet 2023



INTERVENANTS



Farid Boulacel (News FM) :
Directeur de radio, Membre du
FSER, co président de la CNRA



Karine Melzer (RDWA) :
responsable de la gestion
administrative
et des partenariats

DUREE / DATES / PRIX

• DU 03 AU 06 OCTOBRE 2023 (9h30 – 17h30)
Lieu : DIE (26)
LA FORMATION EST ORGANISÉE POUR UN EFFECTIF
MAXIMUM DE 8 STAGIAIRES.

4 jours- 28 heures
1400 € Net de taxe par stagiaire (50€/h)
inscription au plus tard 1 semaine
avant le début de la formation
Possibilité de prise en charge par votre OPCO